

Sur la presqu'île de Rhuys, quelles solutions pour ces campeurs propriétaires, contraints de quitter leur terrain situé en zone protégée ?

Le 10 août 2025 à 17h00

À Saint-Gildas de Rhuys et Sarzeau, les campeurs propriétaires travaillent de concert avec les élus pour se mettre en conformité avec la réglementation qui leur interdit de rester, à moyen terme, sur des terrains acquis il y a plus de 40 ans.



Samuel Le Floch, en compagnie de Catherine Barrué-Moëc, campe sur le terrain qu'ont acheté ses parents en 1981. Un terrain qu'il devra quitter dans quelques années, sans doute pas avant 2030. (Le Télégramme/Loïc Berthy)

Elle a tenu son assemblée générale le 29 juillet dans la salle municipale de Kercaradec. L'association des campeurs propriétaires avait convié des élus de Sarzeau et de Saint-Gildas de Rhuys, insistant pour dire que les relations sont constructives entre les deux parties.

Propriétaire depuis 40 ans

Depuis le début des années 2000, la situation de ces campeurs saisonniers est sur la sellette. Ils campent, sous toile ou dans une caravane, sur des terrains achetés pour les plus anciens dans les années 70. Une paille ! Catherine Barrué-Moëc, qui préside l'association, continue de

profiter de l'été sur le terrain acheté par ses parents en 1977, au Net près de Sarzeau, à deux pas du golfe du Morbihan.

La situation est comparable pour Samuel Le Floch, son coprésident, qui passe son mois d'août à la Pierre jaune de Kercambre, côté océan, comme il le fait depuis 1981. Ils sont Morbihannais tous les deux, elle de Ploemeur, lui de Guéguon. « Nos familles ont un fort ancrage sur le territoire. On se sent Gildasiens de cœur. Nous sommes arrivés quand il y avait encore peu de résidences secondaires et avons contribué au développement de la commune », assure Catherine Barrué-Moëc.

À voir aussi : Des tirs d'artifice manquant de mettre le feu à la falaise rue de Gouédic à Saint-Brieuc



Les campeurs propriétaires ont acquis leur parcelle auprès d'agriculteurs au détour des années 80. L'avantage de la formule, la vie au grand air, dans la nature et proche de la mer. (Le Télégramme/Loïc Berthy)

200 campeurs propriétaires à Saint-Gildas

À moyen terme, ils ne pourront pas rester sur leurs emplacements, tous comme 200 autres campeurs propriétaires. En cause, la loi littorale de 1986 et différentes autres dispositions réglementaires qui ont fait passer leurs terrains en zone protégée. Mais sur la presqu'île de Rhuys, contrairement à ce qui peut s'observer par exemple à l'île de Ré, c'est la méthode douce qui est privilégiée par les autorités. Sarzeau est la première à avoir trouvé une solution pour ses campeurs propriétaires.

À lire sur le sujet [À Saint-Pierre-Quiberon, les campeurs propriétaires de terrain inquiets et en colère](#)

En 2015 a été signé un protocole avec la mairie prônant trois solutions : soit les campeurs restent jusqu'en 2030 sur leur terrain et le rétrocéderont après à la commune, soit ils en demeurent propriétaires mais ne peuvent plus y camper, soit ils ont accepté de se replier dans un Parc résidentiel de loisirs. Il y en a trois de ce type à Sarzeau : un à Saint-Jacques, et deux au Feunteunio. « Il y en avait un de prévu à Prat Bihan, côté golfe, mais ce projet est abandonné. Quant à celui de la Cour de Penvins, il va être retardé en raison de fouilles archéologiques », précise la présidente de l'association.



Dans le parc résidentiel de loisirs de Saint-Jacques. Une soixantaine de campeurs propriétaires ont trouvé dans cet espace un endroit où se replier après avoir abandonné leur parcelle à Sarzeau. (Le Télégramme/Loïc Berthy)

Scot annulé, projet reporté

Et à Saint-Gildas de Rhuys, où en est-on alors pour les 200 campeurs propriétaires présents sur la commune ? La concertation a été initiée depuis deux ans en lien avec la municipalité. On n'en est qu'au tout début. Elle passe par la procédure d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental (ex-remembrement) qui va permettre à terme une redistribution de parcelles morcelées. « Par le biais d'échanges de terrains avec des propriétaires fonciers, la commune pourrait créer des terrains qui serviront de zones de repli comme à Sarzeau », explique Samuel Le Floch.

À lire sur le sujet [Trop gourmand en terrain constructible, la justice annule l'intégralité du Schéma territorial de l'agglomération de Vannes](#)

Les premières pistes pourraient se dessiner début 2026. Mais la concrétisation du projet sera bien plus longue. En cause, [l'annulation du Schéma de cohérence territoriale \(Scot\) de l'agglomération de Vannes par la justice administrative](#). Sa réécriture va forcément prendre du temps. Les campeurs propriétaires ont sans doute encore cinq années devant eux avant de s'installer, pour

ceux qui le souhaitent, dans le ou les futurs parcs de loisirs résidentiels qui verront le jour à Saint-Gildas.



Sarzeau compte trois Parcs résidentiels de loisirs : un à Saint-Jacques et deux autres à Feunteunio. (Le Télégramme/Loïc Berthy)